



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/04

Objet : chapitre 1.7 Commande publique – Actes spéciaux et divers

Composition de la Commission d'Appel d'Offre et de la commission des marchés

L'an deux mille dix-sept, le 15 février, à 09h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 15 février 2017

Date de convocation :
30 janvier 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 18
Vote(s) pour 18
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

Délégués de la communauté de communes de Serre-Ponçon :

M. Victor BERENGUEL, M. Christian DURAND, M. Jean BERNARD, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Jean LOUIS GLEIZE (délégué suppléant de Mme Valérie GRECARD), **M. Pierre VOLLAIRE, Mme Chantal ROUX** (déléguée suppléante de Marc AUDIER)

Délégué de la Communauté de communes Val d'Avance Serre-Ponçon

M. Patrick PERNIN

Délégué de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

M. Roger MASSE, M. Guy KLETTY

Déléguée de la commune du Lauzet-Ubaye

Mme Agnes PIGNATEL

Délégués du département des Hautes Alpes

M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, M. Jean CONREAUX, Mme Pascale BOYER, Mme Valérie ROSSI, M. Joel BONNAFFOUX

Etaient représentés et excusés:

Mme Bénédicte FEROTIN représentée par Marc VIOSSAT a qui elle donne pouvoir

Etaient invités et présents:

M. Pierre ROMANO délégué communautaire suppléant de la Communauté de communes Val d'Avance Serre-Ponçon, Mme Sophie VAGINAY, Présidente de la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, M. Daniel MILLION-ROUSSEAU délégués de la communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Etaient excusés :

M. Marc AUDIER, M. Georges GAMBAUDO, Mme Marie Jeanne FAURE, M. Arnaud MURGIA, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Bernadette SAUDEMON, Mme Maryvonne GRENIER

Le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage d'un certain nombre d'équipements d'intérêt général sur le Domaine Public hydroélectrique ou sur les rives du lac à la demande des Communes et en adéquation avec ses compétences statutaires.

Le montant des opérations prévues nécessite parfois de procéder à la dévolution des travaux par appels d'offres. En vertu de l'Article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'offres d'un Syndicat Mixte doit être composée par le Président (ou son représentant) et par un nombre de membres égal à celui prévu par la composition de la Commission de la Collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, en l'occurrence le Conseil Général. En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres du S.M.A.D.E.S.E.P. doit comprendre le Président et cinq membres.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de désigner sur scrutin de liste les membres de la Commission d'Appel d'Offres, étant convenu qu'y seront associés Monsieur le Receveur principal de la Trésorerie de Embrun Savines le Lac et les services de la DDCSPP notamment concernant la concurrence et la répression des fraudes.

Après en avoir délibéré, le 15 février 2017, le Comité Syndical :

- **DESIGNE** à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

M. Jean BERNARD
M. Marc VIOSSAT
M. Christian DURAND
Mme. Agnes PIGNATEL
M. Joël BONNAFFOUX

Membres suppléants :

M. Patrick PERNIN
M. Jean Pierre GANDOIS
Mme. Carole CHAUVET
Mme. Chantal ROUX
M. Guy KLETTY

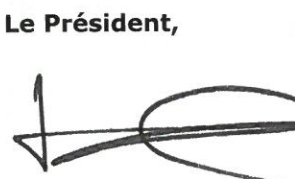

Le Président aura capacité à désigner par arrêté son représentant

- **DECIDE** que les membres élus de la commission d'appel d'offres par la présente délibération constitue les membres de droit de la commission des marchés, à laquelle pourra être associés les délégués de la collectivité majoritairement concernée par le marché du S.M.A.D.E.S.E.P., telle que définie par délibération n°2009-43 du 10 novembre 2009 ;

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL